



Licenciement pour faute simple

Par **stephanie972**, le **23/07/2014** à **17:59**

Bonjour. Je suis en cdi depuis 2ans et 9 mois. Mon patron est d'accord pour un licenciement car plus possible de travailler pour lui;incompatibilités entre nous deux et je n'arrive jamais à me objectifs. A savoir je suis dans la vente payée à la comm. Donc je souhaiterai lui proposer u licenciement pour faute simple. Ce que je voidrais savoir c'est si il est ok pour ne pas que je fasse mon préavis;est ce quil doit me payer ce preavis si on est tt les deux d'accord pour ne pas faire ce préavis? Est ce que les indemnités de licenciement se calcule comme pour une rupture conventionnelle? Merçi beaucoup de me renseigner.

Par **P.M.**, le **23/07/2014** à **19:39**

Bonjour,

En général ce n'est pas la salariée qui propose de se faire licencier car la décision appartient à l'employeur alors que justement il y a la rupture conventionnelle...

Vous voudriez en plus que l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis pour vous le payer alors que si c'est vous qui êtes à l'origine de la demande, il n'a pas à vous le payer...

Par **stephanie972**, le **23/07/2014** à **19:49**

Je me suis peut être mal exprimé. Donc la rupture conventionnelle il ne veut pas. Et il sait que je ne veux pas démissionner. ce qui fait que ce licenciement c un arrangement entre nous. Je sais que ce n'est pas légal. Donc il ma proposé l'abandon de poste ou un licenciement. Jai cherché un peu sur le net et il est possible de faire un licenciement pour faute simple. Je lui en ai fait part ce mqtin au téléphone;il ma dit que le licenciement pour faute simple lui posé problème et que par la suite si je le voulais je pouvais intenté une action aux prud'hommes.

Par **P.M.**, le **23/07/2014** à **20:37**

Alors si l'employeur ne veut pas de la rupture conventionnelle qui implique une indemnité comparable à celle de licenciement, vous pensez qu'il va accepter un licenciement qui ne soit pas pour faute grave en vous payant le préavis en plus sans que vous l'effectuiez...

Mais si c'est l'employeur qui a des griefs contre vous, je ne vois pas pourquoi ce serait à vous de trouver une solution...